



PUBLIC

Référents du COPIL
en charge du DUERP
en EHPAD



PRÉ-REQUIS

Aucun



DURÉE

2 jours - 14 heures



MODALITÉS

Présentiel



TYPE DE VALIDATION

Certification de réalisation
Attestation de fin de formation

» CONTEXTE :

Quel que soit le secteur d'activité ou l'échelle d'une structure, l'employeur doit transcrire dans un document unique, les résultats de l'évaluation des risques à laquelle il a procédé dans le cadre de son obligation générale de prévention des risques professionnels. Le défaut d'élaboration du document unique et l'absence de mise à jour sont pénalement sanctionnés.

Le document unique doit comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail. Pour ce faire, l'employeur peut s'appuyer sur différentes sources d'information disponibles : analyse des risques réalisée par le CHSCT/CSE, listes des postes de travail à risques particuliers, fiche d'entreprise établie par le médecin du travail... Le document unique doit faire l'objet d'une mise à jour régulière et lorsqu'une modification survient (transformation de l'outillage, révélation de risques non identifiés jusqu'alors, survenance d'un accident du travail).

» RÉSULTATS ATTENDUS

- S'approprier la méthodologie du document unique au vu de la méthodologie d'évaluation des risques
- Identifier les risques professionnels
- Actualiser le D.U.E.R.P. existant au sein de l'établissement.

» OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender les risques professionnels en établissement médico-social métier par métier et thématique
- Savoir évaluer la criticité d'un risque et proposer des actions correctives et ou d'amélioration
- Maîtriser la prévention des risques et en apporter la preuve
- Initier l'Actualisation du document unique des risques professionnels précédemment rédigé (co-rédaction en cours de formation).

» MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthodes interactives, incluant des échanges d'expériences, et la présentation des documents de références
- Remise d'un livret pédagogique avec les points clés de la formation



DATES ET LIEUX

A définir - dans vos locaux



TARIFS

Nous consulter



INTERVENANTS

Pascal GARCIA
Formateur - Consultant
Ingénieur Qualité Hygiène Sécurité
Prévention des risques



Lieux aménagés et modalités adaptées
pour faciliter l'accès et l'usage aux
personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

IDENTIFIER ET REALISER LA
COTATION DES RISQUES
PROFESSIONNELS POUR
AIDER A LA MISE EN PLACE D
UN PLAN D'ACTION
D'AMELIORATION

L'analyse des postes de travail secteur par secteur

- Evaluation des risques professionnels adaptés aux différents métiers de l'établissement (par unité de travail)

L'identification des risques

- Recensement des thématiques de risques
- Mise en place de la méthodologie

L'évaluation des risques et classement

- Principes d'analyse (fréquence, gravité, niveau de maîtrise)
- Priorisation des risques à prendre en considération

Le choix et la définition de mesures préventives

- Comment éviter les risques, les réduire à leurs sources,
- Améliorer les situations existantes, sensibiliser le personnel aux moyens à mettre en œuvre.

Aide à la mise en place d'un plan d'action d'amélioration.